

***DELEGATION DE M. Michel DUCHENE***

D -20110145

Bordeaux.fr rubriques Vos démarches. Signature d'une convention avec la Direction de l'Information Légale et Administrative. Demande d'autorisation.

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville propose depuis 2005 sur [www.bordeaux.fr](http://www.bordeaux.fr) une rubrique « *Vos démarches* ». Par ce biais, les bordelais peuvent obtenir des informations sur plus de 450 démarches administratives et accéder à de nombreux e-services (formulaires téléchargeables, démarches en ligne, suivi des demandes).

Sur 2010, la rubrique démarche a représenté 5.5% des pages vues sur [www.bordeaux.fr](http://www.bordeaux.fr), soit 241 000 visites et 950 000 pages vues.

Le contenu de la rubrique « *Vos démarches* » mutualise :

- les formalités de [service-public.fr](http://service-public.fr) (carte nationale d'identité, passeport, carte grise ...) dont les données sont obtenues via un abonnement souscrit auprès de Service Public Local,
- et les formalités spécifiques à la Ville de Bordeaux (Maison du Vélo, journée sans voiture....)

Service Public Local arrêtant définitivement son offre commerciale fin 2011, la Direction de l'Information Légale et Administrative (DILA) propose de fournir gratuitement le flux de données des fiches formalités de [ServicePublic.fr](http://ServicePublic.fr)

Afin de continuer à proposer ces mêmes prestations aux administrés internautes, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer une convention avec la DILA pour maintenir un accès aux flux informatiques des fiches formalités de [ServicePublic.fr](http://ServicePublic.fr).



PREMIER MINISTRE  
SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT



**DIRECTION DE L'INFORMATION LEGALE ET ADMINISTRATIVE**

**CONVENTION D'ADHESION AU CO-MARQUAGE AVEC SERVICE-PUBLIC.FR N°**

Un exemplaire de la convention signée est à envoyer à l'adresse suivante :

Direction de l'information légale et administrative  
Département des Produits Internet et de l'administration à distance  
26, rue Desaix  
75727 Paris Cedex 15

ENTRE :

**LE PREMIER MINISTRE**  
SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT  
DIRECTION DE L'INFORMATION LEGALE ET ADMINISTRATIVE SS  
Site, 26, rue Desaix - 75727 PARIS Cedex 15  
Représentée par son directeur, Monsieur Xavier PATIER,  
Ci-après désigné par la Direction de l'information légale et administrative

d'une part

ET

Organisme adhérent : .....  
Service : .....  
Situé (n°, rue, complément d'adresse, code postal, ville) : .....  
.....  
représenté par son (fonction, nom du signataire de la convention) : .....  
.....  
Ci-après désigné par le libellé

d'autre part,

Vu l'accord-cadre du 31 Juillet 2002 en ligne à l'adresse suivante : <http://ecomarquage.service-public.fr/accordcadre.htm>, (à imprimer et à conserver).

Direction de l'information légale et administrative  
26, rue Desaix – 75727 Paris Cedex 15  
<http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr>

Tél : 01 40 15 70 00  
Fax : 01 40 15 68 01

## Séance du lundi 28 mars 2011

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

### ARTICLE 1<sup>er</sup> RESPECT DES DISPOSITIONS DE L'ACCORD-CADRE VISÉ EN RÉFÉRENCE

Le licencié reconnaît avoir pris connaissance des termes de l'accord cadre en date du 31 Juillet 2002, disponible à l'adresse : <http://lecomarquage.service-public.fr/accordcadre.htm>, conclu entre le Premier ministre et le Ministre de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat et de l'Aménagement du territoire, d'une part, l'Association des Maires de France (AMF) et l'Assemblée des Départements de France (ADF) d'autre part, en vue de permettre la diffusion des données propres de service-public.fr par les sites Internet institutionnels des collectivités territoriales, de leurs groupements et des associations départementales de maires, et d'autoriser la diffusion des données locales gérées par ces sites sur service-public.fr.

Le licencié déclare adhérer aux dispositions prévues par cet accord cadre et s'engage à en respecter les termes.

### ARTICLE II CORRESPONDANCE

Le licencié pourra être joint à l'adresse courriel suivante ..... pour toute question de la Direction de l'information légale et administrative relative à la présente adhésion ainsi qu'aux modalités selon lesquelles les données locales sont mises à la disposition de cette dernière.

### ARTICLE III PROMOTION ET INFORMATION

Le licencié autorise la Direction de l'information légale et administrative à se prévaloir de son adhésion en utilisant sa dénomination comme référence dans toutes ses communications, opérations promotionnelles ou sur les sites Internet qu'elle édite.

Le licencié autorise la Direction de l'information légale et administrative à informer les signataires de l'accord-cadre sus-visé de son adhésion.

La Direction de l'information légale et administrative autorise l'adhérent à utiliser la marque « service-public.fr », pour faire la promotion de son offre de données locales co-marquées, à condition de respecter expressément la charte graphique du logo de service-public.fr.

A .....

Le .....

Organisme : .....

Nom du signataire : .....

Fonction du signataire : .....

Signature

Direction de l'information légale et administrative  
26, rue Desaix – 75727 Paris Cedex 15  
<http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr/>

Tél : 01 40 15 70 00  
Fax : 01 40 15 68 01

2/2

**M. DUCHENE.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, une délibération technique mais qui nous permet de nous rendre compte que « Bordeaux.fr rubriques Vos démarches » a reçu la visite de 241.000 visiteurs et 950.000 pages vues.

C'est donc un site particulièrement apprécié par les habitants de la ville.

**M. LE MAIRE.** -

Pas de problèmes ?

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

**ADOPTE A L'UNANIMITE**